

**MAIRIE**  
de  
**BLIGNY SUR OUCHE**

21360



☎ 03 80 20 11 21  
Fax 03 80 20 17 90

L'an deux mil quatorze, le deux décembre à dix neuf heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Denis MYOTTE, Maire

Présents : MYOTTE Denis, Nathalie PITOISET, MANTEL Denis, FLEUROT Jean Luc, PACAUT Annick, BAROT Franck, LACROIX Jean-François, ANDRE Philippe, BOUGENEAUX Lucette, PEQUEGNOT Stéphanie, SIMONNET Florian, CAROLINE Carole, FAVELIER Marie-Odile, BOULEY Sylvie.

Procuration : LACAZE Jean.

Secrétaire de séance : PEQUEGNOT Stéphanie

**1) TARIFS 2014 :**

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil après en avoir délibéré décide d'appliquer les tarifs suivants :

**DROITS DE PLACE MARCHÉ ET FOIRE FETE PATRONALE**

- Petit camion type camion d'alimentation : **5 € par jour**
- Autre stand : **1 € le mètre linéaire**
- Gratuité des emplacements du marché hebdomadaire les mois de novembre, décembre, janvier, février
- Les exposants devront évacuer leurs déchets
- Gros camions : **40 €**
- Fête patronale emplacement gratuit. Une caution de 100 € sera demandée pour l'ensemble des forains et restituée après état des lieux.  
branchement d'eau : **5 € par semaine et par caravane** (sur l'esplanade de la gare).

**CONCESSION CIMETIERE ET COLUMBARIUM**

CIMETIERE : 30 ans **150 €**  
50 ans **250 €**

COLUMBARIUM (une case peut contenir 2 urnes)

- 15 ans : **170 €**  
- 30 ans : **320 €**

**CAMPING :**

Taxe de séjour (campeur + 16 ans)	0.20 €
Campeur + 16 ans	2.70 €
Enfant jusqu'à 16 ans	1.40 €
Voiture	2.60 €
Emplacement tente ou caravane	2.60 €
Camping car	5,50 €
Forfait électricité 6A	3.00 €
Animaux	gratuit
Garage mort été	5.50 €
Location longue durée mini 1 mois (limité à 10 emplacements)	200 €/ mois
Plateforme service camping car (gratuit si location ou emplacement)	10 €

**LOCATION SALLE DES FETES :**

Petite salle Hôtel de Ville pour réunion	30 €
2 petites salles + cuisine pour repas	260 €
Salle des fêtes pour bal, repas, mariage, réunion avec repas	460 €
Salle des fêtes pour manifestation culturelle ou de loisirs, Vin d'honneur	175 €
Chauffage grande salle	90 €/jour
Chauffage petite salle	30 €/jour

**TARIF EAU – ASSAINISSEMENT (HT)****EAU**

abonnement tout usager	30 €
consommation (le m3)	1,95 €

**ASSAINISSEMENT**

Par m3	0,85 €
--------	--------

**LOCATION COMPTEURS**

12 mm	12 €
15 mm	14 €
20 mm	15 €
25 mm	17 €
40 mm	22 €
50 mm	31 €
60 mm	34 €

**TAXE RENOUELEMENT RESEAU** 0,05 €**FRAIS DE CHAUFFAGE 2015 – LOGEMENTS 1 ET 2 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE**

Le Conseil Municipal décide que le calcul des charges de chauffage pour l'année 2015 se fera sur la base de 1 360 litres pour le logement 1 place de l'Hôtel de Ville et 1 496 litres pour celui situé au 2 place de l'Hôtel de Ville. Ce calcul sera réajusté chaque année en fonction de la consommation de fioul constatée.

**REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC :**

- **CAFE DU CENTRE**

Terrasse couverte (25 m <sup>2</sup> )	115 €
Terrasse extérieur (56 m <sup>2</sup> )	196 €
- **VAL D'OUCHÉ**

Terrasse couverte (58 m <sup>2</sup> )	266,80 €
Terrasse extérieure (25 m <sup>2</sup> )	87,50 €

**Conditions d'occupation du domaine public :**

✓ il est nécessaire, dans tous les cas de laisser un passage de 1,40 m pour permettre la circulation des piétons et poussettes sur les trottoirs.

**2) Proposition vente d'un terrain d'un particulier à la commune**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. Eric Chateaufeu souhaite vendre la parcelle ZB15 située route d'Ecutigny à côté de la zone artisanale en zone A du PLU.

Le conseil Municipal autorise monsieur le Maire à proposer un prix de 1000€ pour un terrain Borné et à signer les actes nécessaires si ces conditions sont acceptées par le vendeur

**3) Proposition don de terrain d'un particulier à la commune**

M. le Maire présent au conseil municipal le courrier reçu de M. Bernard Labry relatif au don qu'il souhaite faire à la commune de terrains contenant environ 2 hectares de sapins situés à Oucherotte, lieux dit le bois Brulé est sur le Fourneau, à condition que les frais d'actes soient pris en charge par la commune. Le conseil municipal décide d'accepter ce don et autorise M. le Maire à signer les actes correspondants. Les frais liés à ces actes seront supportés par la commune.

**4) Convention refuge**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le refuge de Jouvence dénonce la Convention d'accueil des animaux errants signée avec la Commune au 31/12/2014 et propose une nouvelle Convention portant l'allocation annuelle à 0,50 € par habitant et un forfait de prise en charge à 40 € par animal.

Par ailleurs, M. le Maire informe le Conseil Municipal des tarifs de l'association S.P.A de Chagny qui propose une convention simplifiée pour une participation annuelle de 0,35 € par habitant, le transport des animaux étant à la charge de la commune.

Le Conseil décide de ne pas renouveler la convention avec le refuge de Jouvence mais de signer une convention simplifiée avec l'association S.P.A de Chagny pour une participation annuelle de 0,35 € par habitant ce qui fait pour 2015 la somme de 300,65 €.

#### 5) **Modification des statuts du SICECO**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, lors de sa séance du 12 septembre 2014, le Comité du SICECO a décidé d'une modification des Statuts imposée par la mise en conformité à la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM).

Cette loi permet au Grand Dijon, communauté d'agglomération, de devenir communauté urbaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et d'avoir, parmi ses compétences obligatoires, celle de « concession de la distribution publique d'électricité ».

Les 7 communes suivantes : Bretenière, Corcelles les Monts, Féney, Flavignerot, Ouges, Perrigny les Dijon et Talant, membres du Grand Dijon, avaient déjà transféré cette compétence au SICECO. Le texte de loi prévoit que le SICECO gardera la compétence mais que, dorénavant, ce seront des délégués du Grand Dijon qui siégeront directement au Comité du SICECO par le mécanisme de représentation- substitution. Le nombre de sièges réservés à la communauté urbaine sera proportionnel à la part relative de la population des 7 communes par rapport à la population totale du SICECO.

Ce dernier, qui comptera le Grand Dijon comme membre adhérent pour la représentation des 7 communes susmentionnées, deviendra un Syndicat mixte fermé.

Après avoir présenté la libération du Comité syndical du SICECO, Monsieur le Maire précise que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer sur ces modifications selon la règle de la majorité qualifiée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2224-37,

Vu la délibération annexée du Comité du 12 septembre 2014,

Vu les statuts du SICECO,

Approuve les modifications statutaires telles qu'elles ont été adoptées par l'Assemblée générale du Comité du SICECO en date du 12 septembre 2014

Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

#### 6) **REHABILITATION DE L'ANCIENNE ECOLE ET SA COUR – APD (ANNULE ET REMPLACE)**

Monsieur le Maire présente le projet de réhabilitation de l'ancienne école et sa cour

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter le projet présenté
- de solliciter l'aide du Pays Beaunois dans le cadre du programme LEADER
- d'approuver le plan de financement suivant :

**Dépenses :** 29 152 + 5 000 € option mobilier

Recettes :

subvention LEADER 50 % 14 576

Autofinancement 14 576 + 5 000 € = 19 576 €

- d'autoriser le Maire à solliciter une subvention au titre du programme LEADER
- d'autoriser que la part d'autofinancement de la commune puisse appeler des fonds LEADER

#### 7) **Avant projet bâtiments école de musique et bibliothèque**

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'avant projet définitif pour la réhabilitation de la bibliothèque et de l'école de musique et rappelle la délibération prise le 27 mai 2013 relative au financement de ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide :**

**d'approuver les APD pour :**

- La bibliothèque – montant estimé : 238 600 €
- L'école de musique – montant estimé : 242 950 €

**du plan de financement suivant :**

Etat (DETR) 20 à 45 % :	144 465 €
Conseil régional (plafonné) :	35 000 €
Conseil général bibliothèque (plafonné) :	21 350 €
Conseil général école de musique (plafonné) :	21 350 €

DRAC (30%) :	71 780 €
Aide parlementaire :	5 000 €
Total aides :	298 945€
charge Commune :	182 605€

Décide de demander l'aide du Pays Beaunois au titre du programme leader 2015.  
Autorise M. le Maire à demander les aides mentionnées ci-dessus.

A savoir :

- Chapitre 21 : 133 000 euros

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2015 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2015

#### **Questions diverses :**

Le Conseil décide de programmer sur plusieurs années :

- La réfection des trottoirs de la commune
- Le remplacement des luminaires par des lampes à LED, ceci dans le souci des économies d'énergie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les coordonnées du Centre départemental de l'habitat (PACT) seront dans le bulletin municipal et sur le site internet avec toutes les informations nécessaires aux propriétaires pour bénéficier de conseils et d'aide dans les demandes de subventions pour des travaux de rénovations et d'amélioration des logements.

Madame FAVELIER rend compte de sa réunion avec le Pays Beaunois qui prépare actuellement son nouveau programme et dans lequel la commune souhaite inscrire le projet de réhabilitation de l'école de musique et de la bibliothèque. Elle informe également le Conseil que les Nouvelles activités périscolaires sont bien mises en place et que le 2<sup>ème</sup> trimestre s'annonce enrichissant pour les enfants avec de nouvelles activités.

Monsieur le maire conclue la réunion en précisant que les travaux de réhabilitation du captage de Fontaine Fermée et les travaux de réfection de la petite rue Theureau sont terminés.

Les travaux de réaménagement de la cour de la bibliothèque ont débuté la semaine dernière et devrait se terminer pour les fêtes.